

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DDEEES 27 Subvention avec avenant n°4 à la convention relative à la transformation des bourses municipales d'enseignement supérieur en aides au logement.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la convention du 7 décembre 1999 conclue entre le CROUS de Paris et la Ville de Paris, l'avenant n°1 du 21 novembre 2000, l'avenant n° 2 du 22 novembre 2001 et l'avenant n°3 du 4 décembre 2009 ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris demande l'autorisation de signer avec le CROUS de Paris (39, avenue Georges Bernanos, 75005 Paris) un avenant n°4 à la convention du 7 décembre 1999 pour l'extinction du dispositif actuel et une convention pour la mise en place d'une aide étudiante au logement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.128.000 euros est attribuée au CROUS de Paris (39, avenue Georges Bernanos 75005 Paris).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec le CROUS de Paris (39, avenue Georges Bernanos, 75005 Paris) l'avenant n°4 à la convention du 7 décembre 1999, dont le texte est joint en annexe 1, avenant qui organise les modalités de dernière attribution des bourses municipales.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec le CROUS de Paris (39, avenue Georges Bernanos, 75005 Paris) la convention dont le texte est joint en annexe 2 à la présente délibération, convention pour la mise en place d'une aide étudiante au logement.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65738, rubrique 235, VF 55008 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.